

Île de Ré / De Sainte-Marie-de-Ré à Trousse-chemise

Séjour familial du samedi 13 avril au samedi 20 avril 2019

Caractéristiques générales

Séjour familial de randonnée en étoile sur l'Île de Ré et à La Rochelle. Nous pourrions découvrir les sites caractéristiques de cette île : les Pôles-Nature (marais salants, réserve ornithologique de Lilleau des Niges), les ports et les remparts.

Pour **40 personnes maximum**



Hébergement et accès

VVF VILLAGES "Île de Ré-la Plage"

Rue des Tamaris - La Noue Montamer
17740 SAINTE-MARIE-DE-RÉ (Charente Maritime)

Coord.GPS : N 46° 15'14" / O 1° 33'02" ou 46°09'06" / 1°19'49"

Tél : 05 46 30 26 22 Fax : 05 46 30 01 03

À 300 m du centre de La Noue et de son marché quotidien, en bord de l'océan (plage à 100 m), jouxtant un magnifique parc arboré de Tamaris, le VVF Villages, comprend 40 appartements en rez-de-chaussée et en étage.

Hébergement locatif

- Appartement : 3 Pièces / 4 Personnes (autres possibilités en fonction de la composition familiale)
- Draps fournis / lits non faits
- Petits-déjeuners & et pique-niques : à préparer par nos soins.
- Restauration : Domaine Hôtelier LES GRENETTES (près du VVF)
Route de l'Hermitage 17740 - Ste Marie de Ré Tél : 05 46 30 22 47 Fax : 05 46 30 24 64
- Wifi à l'accueil



Les logements

Accès : Par le train : Gare SNCF de La Rochelle à 15 km (30') du VVF par le bus.
En voiture : du Nord par l'A1, l'A10 puis prendre à La Rochelle suivre la direction Île de Ré.

Arrivée : à partir de 17 heures (en cas d'arrivée après 20 heures, il est impératif de prévenir le village).
Départ : avant 10 heures.

À noter que nous devons disposer sur place de suffisamment de véhicules pour aller aux points de départ de nos balades.

Randonnées prévues : L'ordre des randonnées peut être modifié en fonction de la météo, des marées et des heures des visites.

J1 Rivedoux et Ste-Marie : PR1, les gros Peux 8 km (2h00) puis PR3 le sentier du Littoral 8 km (2h00)

J2 Le Bois Plage-en-Ré : PR7, Autour du Peu des Aumonts, plages, vignes et bois 16 km (4h30)

J3 La Flotte et St-Martin : PR6bis, la croix blanche puis autour de la citadelle 16 km (5h00)

J4 Loix et La Couarde-sur-Mer : PR8 & 9, la pointe du Grouin, la prise de la Lasse et les Deux-Mers 18 km (5h00)

J5 La Rochelle : Randonnée autour de la ville, et visite guidée de 2h00 du centre ville (le port, la maison Henri II, les tours) 15 km (6h00)

J6 Ars-en-Ré et les Portes-en-Ré : PR10 & 13, entre océan et marais salants, la Réserve Naturelle de Lilleau des Niges jusqu'au Bois de Trousse Chemise 18.5 km (6h00)



Tour et phare des Baleines



La Rochelle

Visites possibles

- Visite guidée de La Rochelle
- Randonnée à Ars-en-Ré et les Portes-en-Ré (**J6**) avec guide « faune, flore et patrimoine »

Organisation et encadrement

- organisation : Bassée en Balade, 29, rue Jean Jaurès 59496 Salomé ; tél. +33(0)781 896 368 courriel;bassée.en.balade@gmail.com
- encadrement : François Gaillard

Conditions

Le séjour est ouvert aux membres de Bassée en Balade en règle avec le certificat médical.

Le prix du séjour est de 380 € par personne. Les jeunes de moins de 18 ans bénéficient d'une **remise de 25%**.

Sont compris dans ces prix

- L'hébergement locatif, draps et couvertures fournis ainsi que les dîners.
- Les visites : 2 visites seront prises en charge.

Ne sont pas compris

- Le voyage jusqu'à Sainte-Marie (péage pour le pont à prévoir) et les déplacements sur place en voiture. Bassée en Balade recommande le covoiturage
- Les petits-déjeuners et les pique-niques.
- L'assurance annulation.

Le nombre des participants est limité à 40 personnes. Les inscriptions seront prises en compte dans la limite des places disponibles, au fur et à mesure de la réception des bulletins d'inscription accompagnés des **2 chèques libellés à l'ordre de Bassée en Balade.**

Ceux-ci seront mis en banque **les 14 février et 28 mars 2019.** Les chèques-vacances sont acceptés. S'il y a des chèques d'assurance, ceux-ci seront encaissés dès réception. **La date limite d'inscription est fixée au 15 janvier 2019.**

L'affectation des logements se fera lorsque les inscriptions seront closes.

Recommandations

Il convient d'être suffisamment entraîné pour apprécier pleinement ce séjour. Un bon équipement — veste, pantalon, chaussures, bâtons, lunettes de soleil — permet d'affronter le soleil et, éventuellement, la pluie. Quant au sac à dos, on le prendra d'une taille permettant le transport de boisson, de petites provisions de marche, du pique-nique et de vêtements nécessités par l'évolution des conditions climatiques au cours de la journée de randonnée.

RCP : ALLIANZ I.A.R.D. 87 rue de Richelieu 75002 PARIS Contrat n° 55111371	Garantie financière : Groupama 126, rue de la Piazza 93199 Noisy-le-Grand
Adresse postale : Bassée en Balade, 29, rue Jean Jaurès 59496 Salomé Association Loi de 1901, déclarée à la Préfecture du Nord sous le n° W595004366 Siège Social : Hôtel de Ville, place du général de Gaulle, 59480 La Bassée Affiliée à FFRandonnée sous le n° 04414, labellisée Rando Santé® Soutenue par la ville de La Bassée	tél. +33(0)781 896 368, bassée.en.balade@gmail.com , http://benb.fr Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports sous le n° 59 S 3008 Bénéficiaire de l'immatriculation tourisme n° IM075100382 de la Fédération française de la randonnée pédestre, 64 rue du Dessous des Berges, 75013 Paris N° SIRET 447 712 670 00010, code NAF 93.12Z